



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ratio candidats/admis concours réservé loi Sauvadet catégorie A

Question écrite n° 1579

Texte de la question

M. Fabien Gouttefarde interroge Mme la ministre des armées sur le ratio candidats/admis concours réservé loi Sauvadet catégorie A. En effet, par arrêté du ministre de la défense en date du 11 janvier 2017, a été autorisé au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au sein du ministère de la défense. Ce concours réservé a été ouvert aux agents contractuels relevant du ministre de la défense ou de l'un des établissements publics placés sous sa tutelle, et remplissant les conditions fixées aux articles 2 et 4 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (dite « loi Sauvadet »). L'épreuve écrite d'admissibilité de ce concours réservé s'est déroulée le 11 mai 2017. L'épreuve orale d'admission s'est quant à elle déroulée à Lyon, à compter du 5 septembre 2017. Il souhaiterait que son ministère lui communique le nombre de postes offerts pour ce concours spécifique, le nombre de candidats autorisés à concourir, le nombre de candidats admissibles ainsi que le nombre de candidats admis.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, un arrêté du ministre de la défense du 11 janvier 2017 a autorisé, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au sein du ministère de la défense. 343 postes étaient offerts pour ce concours, dont 29 dans les établissements publics. Les personnels éligibles au concours (1 917 au total) ont été informés individuellement de son ouverture. 90 candidats se sont inscrits au concours, 80 ont participé à l'épreuve écrite d'admissibilité et 68 ont été déclarés admissibles et autorisés à prendre part à l'épreuve orale d'admission. A l'issue, 56 candidats ont été déclarés admis.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Gouttefarde](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1579

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2017](#), page 4632

Réponse publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5735